**Politique en matière de protection de la propriété intellectuelle**

**Définitions**

1. Club : Organisme possédant un débarcadère, une aire d’accostage et/ou une rampe de mise à l’eau et une zone de récupération offrant des programmes, des installations et des événements aux personnes pratiquant la voile aux niveaux local, régional ou national au Canada
2. École : Organisme associé à un club ou autre, offrant les programmes de formation de Voile Canada
3. Association provinciale ou territoriale de voile : Association ou fédération créée dans le but de promouvoir la voile sur son territoire (province ou territoire) au Canada, reconnue comme telle par le gouvernement dudit territoire

**Contexte et objet**

Voile Canada a consacré énormément de temps, d’effort et de ressources à la création des voies de cheminement et du matériel du programme [de Voile Canada] et a un intérêt marqué à voir à ce que le programme soit offert correctement en utilisant le matériel convenant à la voie de cheminement.

Les programmes de formation et voies de cheminement VoileCAN, de croisière, de motonautisme, d’officiel, d’instructeur et d’entraîneur, ainsi que le matériel développé par Voile Canada pour ces voies de cheminement sont la propriété intellectuelle de Voile Canada.

**Champ d’application**

La présente politique s’applique à tous les clubs, écoles et associations provinciales et territoriales de voile offrant tout type de programme de formation de Voile Canada.

**Obligation**

Aucun club, école ou association provinciale ou territoriale de voile ne peut produire de matériel ni de cours pour la revente à leur propres clubs, écoles et associations provinciales et territoriales de voile en utilisant les systèmes et programmes de formation ou la propriété intellectuelle créés par Voile Canada sans la permission écrite de Voile Canada.

Toute tentative d’obtenir des revenus indépendants de ces voies de cheminement et du matériel autre que le matériel et les cours offerts ou approuvés par Voile Canada sans la permission écrite de Voile Canada donnera lieu à des poursuites légales de la part de Voile Canada.